

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 14

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Polarshine Marine Boat Wash
UFI: SWPE-A80H-H00D-U9Y9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pour tous les utilisateurs ne est pas spécifié dans la SECTION 1.2.1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Mirka Ltd
Pensalavägen 210
66850 Jeppo / FINLAND
Téléphone +358 20 760 2111
Site internet www.mirka.com
E-mail sales@mirka.com

Secteur informatif

Informations techniques

sales@mirka.com

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
En cas d'urgence chimique : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appelez CHEMTREC jour ou nuit : Aux États-Unis et au Canada : 1 800 424 93 00
En dehors des États-Unis et du Canada : 1 703 527 38 87 (appels en PCV acceptés)
CHEMTREC France: +(33)-975-181-407 (Français) La réponse multilingue est réservée aux appels d'urgence. Les appels non-urgents ne peuvent pas pris en charge à ces numéros

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Polarshine Marine Boat Wash

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 2 / 14

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Alcool C9-11 éthoxylée
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
Alcool C9-11 éthoxylée (4 EO)

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

5 - <15% agents de surface non ioniques

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - < 10	Alcool C9-11 éthoxylée CAS: 68439-46-3, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318
1 - < 5	Amides, alkyl de coco, N-(hydroxyéthyl), éthoxylés CAS: 68425-44-5, EINECS/ELINCS: 500-211-2 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318
1 - < 5	Alcool C9-11 éthoxylée (4 EO) CAS: 68439-46-3, EINECS/ELINCS: 614-482-0 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318
1 - < 5	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail) CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 14

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin. Protéger l'oeil non contaminé.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais verser un liquide dans la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Poudre ABC. mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 4 / 14

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter de transvaser dans des locaux fermés.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
On conseille la présence de douches et flacons pour le lavage des yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 5 / 14

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 308 mg/m ³ , TMP 84

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
8 heures: 50 ppm, 308 mg/m ³ , H

DNEL

Substance
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 308 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 283 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 36 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 121 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 37,2 mg/m ³

PNEC

Substance
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
Sol, 2,74 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 7,02 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 70,2 mg/kg dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 4168 mg/l
Eau de mer, 1,9 mg/l
Eau douce, 19 mg/l

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 14

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
Protection du visage. (EN 166)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 7 / 14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Forme	liquide
Couleur	beige
Odeur	Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	10
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	101 °C / 213 °F
Point d'éclair [°C]	> 60 °C / > 140 °F
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	2346 Pa (20 °C / 68 °F) 12362,45 Pa (50 °C / 122 °F)
Densité [g/cm ³]	1,0337 (20 °C / 68 °F)
Densité relative	1,034 (20 °C / 68 °F)
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non applicable
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	270 °C / 518 °F
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 14

10.5 Matières incompatibles

Alcalis forts.
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 9 / 14

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3
ATE, oral, 500 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LD50, oral, rat, 5230 mg/kg (IUCLID)
Amides, alkyl de coco, N-(hydroxyéthyl), éthoxylés, CAS: 68425-44-5
LD50, oral, > 2000 mg/kg
Alcool C9-11 éthoxylée (4 EO), CAS: 68439-46-3
LD50, oral, > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3
LD50, dermique, > 2000 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LD50, dermique, lapin, 13000-14000 mg/kg (IUCLID)
Amides, alkyl de coco, N-(hydroxyéthyl), éthoxylés, CAS: 68425-44-5
LD50, dermique, > 2000 mg/kg
Alcool C9-11 éthoxylée (4 EO), CAS: 68439-46-3
LD50, dermique, > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3
LC50, inhalatoire, > 20 mg/l, 4h
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LC0, inhalatoire, rat, 275 ppm/7h
Amides, alkyl de coco, N-(hydroxyéthyl), éthoxylés, CAS: 68425-44-5
LC50, inhalatoire, > 20 mg/l, 4h
Alcool C9-11 éthoxylée (4 EO), CAS: 68439-46-3
LC50, inhalatoire, > 20 mg/l, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésion oculaire grave.
Méthode de calcul

Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3

Polarshine Marine Boat Wash

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 14

œil, Provoque des lésions oculaires graves.

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8

lapin, in vivo, non irritant

Humain, in vivo, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8

lapin, in vivo, OECD 404, non irritant
--

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8

Humain, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8

in vitro gene mutation study in bacteria, négatif

Hamster de Chine, in vitro gene mutation study in mammalian cells, OECD 476, négatif
--

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8

NOAEL, inhalatoire (vapeur), rat, 1000 ppm (F1)(F2), OECD 416

NOAEL, inhalatoire (vapeur), rat, 300 ppm (P0), OECD 416
--

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8

NOAEC, inhalatoire, rat, 18184,05 mg/m ³ , aucun effet nocif observé

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

Autres informations Aucun

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 11 / 14

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance
Alcool C9-11 éthoxylée, CAS: 68439-46-3
LC50, (96h), poisson, 113 mg/L (QSAR)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LC50, (48h), Daphnia magna, 1919 mg/l
LC50, (96h), Poecilia reticulata, > 1000 mg/l
ErC50, (96h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 969 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

CAS 34590-94-8: 73%, 28d

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS 34590-94-8: Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Polarshine Marine Boat Wash

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 12 / 14

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070601*
200129*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Polarshine Marine Boat Wash

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 13 / 14

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) Pas d'information disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Mirka Ltd
66850 Jeppo

Date d'émission 03.01.2023, Révision 03.01.2023

Version 02. Remplace la version: 01

Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun



Copyright: Chemiebüro®

